




## Les sources de l'Orne - Code 42

SUPERFICIE		COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc 4,88 ha	X : 169295
	ZCr 14,26 ha	Y : 138417
	ZD 33,1 ha	

Depuis ses sources et le long de son parcours sur le territoire communal, l'Orne engendre un ensemble de milieux humides de grand intérêt. Une grande roselière, en voie de colonisation forestière, et quelques magnocariçaias bordent les sources et le tracé du ruisseau avant qu'il ne traverse un milieu forestier composé de noisetiers (coudraie). L'orchidée protégée, l'Epipactis à larges feuilles (*Epipactis helleborine*) y a été notamment observée. Il traverse ensuite la rue du Monty, menant à Bertinchamps et continue son parcours entre une parcelle agricole intensive et une prairie comportant une zone plus humide d'intérêt. Dans cette zone plus humide, des espèces de laîches (*Carex sp.*), de joncs (*Juncus sp.*) et la fleur de coucou (*Lychnis flos-cuculi*) sont présentes. Le cours d'eau est à cet endroit bordé d'aulnes (*Alnus glutinosa*) et de saules (*Salix sp.*). Son cours est ponctué par des peuplements de baldingère (*Phalaris arundinacea*) où la rousserolle effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*) est présente. Un entretien de la ripisylve évoquée serait bienvenu. Aux alentours du ruisseau dans le milieu agricole, l'alouette des champs (*Alauda arvensis*) est régulièrement observée.

L'Orne est ensuite rejoint par un autre petit ruisseau, le ruisseau du Bois des Spèches qui prend sa source quelques dizaines de mètres plus loin. Une zone humide en amont de ce petit ruisseau est particulièrement dégradée (déchets et intrants agricoles, remblais). Les phénomènes de ruissellement y sont très importants et sont bien visibles dans les parties basses des champs de la Campagne des Spèches. Une aulnaie-frênaie alluviale borde ces deux cours d'eau jusqu'à un étang très eutrophisé.

Plus au nord, à proximité de Bertinchamps, le site comprend un plan d'eau important bordé de laîche des rives (*Carex riparia*), des zones de massettes et une zone qui était située entre deux bras du ruisseau au 18<sup>ème</sup> siècle. Malgré la présence de renouée du Japon (*Fallopia japonica*), cette petite zone humide abrite des milieux humides en voie d'assèchement et de colonisation par des éléments ligneux. On y retrouve notamment de la menthe aquatique (*Mentha aquatica*), de la scrofulaire ailée (*Scrophularia umbrosa*) et des massettes (*Typha latifolia*).

Une zone particulièrement intéressante est située plus au nord hébergeant une magnocariçaias (notamment à *Carex disticha*; démontrant le caractère encore maigre de la zone), occupée par divers batraciens tels que le triton ponctué (*Triturus vulgaris*) et la grenouille rousse (*Rana temporaria*) et une roselière, à l'ouest d'une forêt alluviale, siège de nombreux ruisseaux de sources.

### **Espèces remarquables**

Triton ponctué (*Triturus vulgaris*)  
Saules des vanniers (*Salix viminalis*)

Petite berle (*Berula erecta*)  
Laîche distique (*Carex disticha*)

### **Espèces végétales présentes sur le site**

*Acer pseudoplatanus*, *Alnus incana*, *Alnus glutinosa*, *Angelica sylvestris*, *Anthriscus sylvestris*, *Apium nodiflorum*, *Callitriche sp.*, *Caltha palustris*, *Carex acutiformis*, *Carex disticha*, *Carex remota*, *Carex*

*riparia, Cirsium oleraceum, Coryllus avellana, Crataegus monogyna, Dryopteris filix-mas, Epilobium hirsutum, Epipactis helleborine, Equisetum fluviatile, Equisetum telmateia, Equisetum palustre, Eupatorium cannabinum, Filipendula ulmaria, Geum urbanum, Glechoma hederacea, Hyacinthoides non-scripta, Iris pseudacorus, Juncus inflexus, Juncus effusus, Lychnis flos-cuculi, Lycopus europaeus, Lythrum salicaria, Mentha aquatica, Miliium effusum, Myosotis sp., Phalaris arundinacea, Phragmites australis, Plantago lanceolata, Populus spp., Potentilla anserina, Prunus avium, Ranunculus ficaria, Salix alba, Salix viminalis, Salix spp., Sambucus nigra, Scirpus sylvestris, Scrophularia nodosa, Scrophularia umbrosa, Solanum dulcamara, Stachys sylvatica, Tussilago farfara, Typha latifolia, Urtica dioica, Valeriana repens, Veronica beccabunga, Viburnum opulus.*

### Propositions d'actions

- Par son intérêt majeur, le site mériterait de se voir attribuer le statut de réserve naturelle ou de ZHIB. Un plan de gestion devrait être mis en place. Des pistes d'actions prioritaires sont néanmoins listées ci-dessous;
- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude;
- Enrayer la progression de *Fallopia sp.* à proximité de la ferme de Bertinchamps: les différentes techniques de gestion mises au point par la Cellule d'appui à la gestion des plantes invasives – Laboratoire d'Ecologie Gembloux Agro-Bio Tech sont disponibles en ligne sur <http://www.fsagx.ac.be/ec/gestioninvasives/Pages/Accueil.htm>
- Gérer la roselière au sud du site :
  - de manière générale, l'ensemble de cette zone (roselière-mégaphorbiae-magnocariçaie) devrait être diversifié en créant une mosaïque de milieux ouverts ;
  - créer des mares dans les endroits plus eutrophisés, ne présentant pas une flore de grand intérêt en étant attentif à favoriser les zones de contacts entre les milieux humides ouverts et les zones de plans d'eau ;
  - la création de mares devrait être réalisée en aménageant de petites digues afin de permettre la stagnation de l'eau ; il n'est donc pas nécessaire de toujours creuser des mares à proprement parler ;
  - contrôler la colonisation forestière et limiter la plantation de peupliers (*Populus sp.*) au sein de la roselière sèche et ré-ouvrir l'entièreté de la roselière ;
  - exploiter les résineux en bordure de roselière ;
  - sur la lisière nord de la roselière, privilégier une haie sur environ un tiers de la longueur ; cette haie ne doit pas être trop haute afin d'éviter d'ombrager la roselière ; les deux autres tiers devraient rester ouverts ;
- Enlever les nombreux déchets présents dans le ruisseau au niveau de la rue du Monty ;
- Sur les zones situées au nord de la rue du Monty :
  - le fond humide au sein d'une prairie devrait être protégé de tout intrant agricole. Ce fond est néanmoins conservé dans une certaine mesure grâce aux bonnes pratiques agricoles actuelles ;
  - au sud-est, restaurer la zone ayant fait l'objet de remblais (roselière-prairie humide) et ainsi favoriser le développement de la roselière ;
  - Protéger cette dernière zone du ruissellement en provenance de terres agricoles par l'implantation de mesures agro-environnementales ;
- Remplacer l'aulne blanc (*Alnus incana*) par de l'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) au sein de la zone forestière alluviale;

- Au niveau du plan d'eau, juste au nord de la ferme de Bertinchamps, éliminer les poissons fousseurs (carpes) et contrôler les espèces animales invasives (bernache du canada, ouette d'Egypte et tortue de Floride); le contrôle des espèces d'oiseaux invasifs permettrait d'améliorer la qualité des berges du plan d'eau;
- Au nord de la ferme de Bertinchamps, au-delà de la chaussée Brunehaut, les plantations de peupliers en milieu alluvial devraient laisser place à une aulnaie-frênaie alluviale;
- La zone centrale caractéristique (magnocariçaie et roselière sèche) devrait être fauchée tous les 3 à 5 ans en rotation; La colonisation forestière de la magnocariçaie devrait être limitée ;
- La création d'une mare serait bénéfique en bordure de magnocariçaie dans laquelle de nombreux amphibiens sont déjà présents (crapauds communs, grenouilles rousses et tritons);

### Illustrations



© Guyon J.

**Figure 156 : Roselière en hiver**



© Launoy S.

**Figure 157 : Roselière en été**



© Launoy S.

**Figure 158 : Zone humide dans une zone basse de prairie**



© Launoy S.

**Figure 159 : Magnocariçaie en été**



© Launoy S.

**Figure 160: Magnocariçaie au début de l'automne**



© Launoy S.

**Figure 161: Aulnaie marécageuse en bordure de cours d'eau**



© Launoy S.

**Figure 162 : Forêt rivulaire de l'Orne**